# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 838 14 août 2003

# SOMMAIRE

A.T.T.C. Registrars, S.à r.l., Luxembourg 40203	New Millennium, Sicav, Luxembourg	40212
Accumalux S.A., Kockelscheuer 40188	New Millennium, Sicav, Luxembourg	40213
Addax Holding Co S.A., Luxembourg 40217	Odyssée Performance S.A., Dudelange	40222
Agar S.A., Luxembourg	Odyssée Performance S.A., Dudelange	40222
Agemar S.A., Luxembourg	Odyssée Performance S.A., Dudelange	40222
Agemar S.A., Luxembourg	Odyssée Performance S.A., Dudelange	40222
Aksio International, S.à r.l	Ophélie S.A.H., Luxembourg	40179
Alpha Cars S.A., Luxembourg 40214	Ove Ostergaard Lux S.A., Steinsel	40216
Aqua Planning S.A., Redange/Attert 40180	PanEuroLife S.A.,Luxembourg	40205
Aqua Planning S.A., Redange/Attert 40180	Pitz-Schweitzer, S.à r.l., Ettelbruck	40181
Aris Developments S.A., Bertrange 40220	(La) Plata S.A., Luxembourg	40194
Aris Developments S.A., Bertrange 40221	Port Noir Investment, S.à r.l., Luxembourg	40189
Benadi-Lux S.A., Luxembourg 40213	Port Noir Investment, S.à r.l., Luxembourg	40189
BFO Sicav	Poudrerie de Luxembourg S.A., Kockelscheuer	40194
Bicafe Luxembourg, S.à r.l., Belvaux 40215	(La) Poudrerie S.A., Kockelscheuer	40180
Buromat S.A., Foetz 40217	Project Fund Services S.A., Luxembourg	40211
C.E.F.E.B.A., S.à r.I., Centre-Fermeture-Bâtiment,	Quotation Holding S.A., Luxembourg	40218
Luxembourg	Rootness S.A., Luxembourg	40223
Carlson Fund Management Company S.A., Luxem-	Security Capital European Realty, Sicaf, Luxem-	
bourg	bourg	40224
Close Protection Investments S.A., Luxembourg 40217	Security Capital European Realty, Sicaf, Luxem-	
Digital Media Company S.A., Luxembourg 40183	bourg	40224
Echo Broadband, S.à r.l	Sovereign Holdings S.A., Luxembourg	40183
El Baik Food Systems Co S.A., Luxembourg 40219	Sovereign Holdings S.A., Luxembourg	40183
Eurowatt S.C.A., Luxembourg 40202	Sovereign Holdings S.A., Luxembourg	40183
Eurowatt, S.à r.l., Luxembourg 40197	Substance, S.à r.l., Wiltz	40178
(Le) Fil d'Or, S.à r.l., Ettelbruck 40181	Substance, S.à r.l., Wiltz	40179
Fontanarosso S.A., Luxembourg 40202	Sunrise Enterprises S.A., Luxembourg	40223
Fontanarosso S.A., Luxembourg 40202	Sunrise Enterprises S.A., Luxembourg	40224
FR Properties S.A., Luxembourg 40212	TARC Lux, S.à r.l., Luxembourg	40189
FR Properties S.A., Luxembourg 40212	Tenderlian S.A., Luxembourg	40204
Gilbert, S.à r.l., Ehlerange	Tenderlian S.A., Luxembourg	40205
Indian Fusion S.A., Luxembourg 40220	Unicorn Management (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Innerpoint Financial Investment S.A., Luxem-	bourg	40214
bourg	Valentin's, S.à r.l., Differdange	40181
Innerpoint Financial Investment S.A., Luxem-	Valentin's, S.à r.l., Differdange	40182
bourg	Valentin's, S.à r.l., Differdange	40182
Leavenworth Properties S.A., Luxembourg 40214	Wallaby S.A., Luxembourg	40211
Leavenworth Properties S.A., Luxembourg 40214	Wallaby S.A., Luxembourg	40211
Luxcellence Advisory Company S.A., Luxem-	Weber & Wagner S.A., Luxembourg	40194
bourg 40188	Western Technology S.A., Luxembourg	40219
Mantaray Investments S.A., Luxembourg 40211	Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	40195
Megapode S.A., Munsbach	Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	
Megapode S.A., Munsbach	<b>.</b>	

# SUBSTANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CAP COMMERCES, S.à r.l.).

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast. R. C. Diekirch B 6.192.

L'an deux mille trois, le treize juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

#### A comparu:

Monsieur Pierre Nameche, chef d'entreprises, demeurant à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, agissant respectivement en sa qualité de mandataire et de gérant de:

- 1.- Monsieur Marc Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à F-26170 Plaisians, La Christole, né à Ixelles le 3 mai 1953,
  - 2.- La société MARAN FINANCES S.p.r.l., avec siège social à B-1180 Bruxelles, 106A, rue Beeckman (Belgique), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles N° 619406,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 12 juin 2003,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparants ont exposé au notaire:

Que suite à une cession de parts sous seings privés en date du 10 juin 2003 à Luxembourg, à laquelle est intervenu Monsieur Pierre Nameche, agissant en sa qualité de gérant, déclarant accepter lesdites cessions au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil, laquelle cession de parts restera annexée au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, ils sont devenus les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée CAP COMMERCES, S.à r.l. avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch section B, sous le numéro 6.192;

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 9 janvier 2002,

Qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune,

Lesquels comparants, ici représentés comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

#### Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en SUBSTANCE, S.à r.l.

Par conséquent l'article 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de SUBSTANCE, S.à r.l.».

#### Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet d'être le centre et le moteur d'un réseau international d'experts et de créatifs qui presteront soit pour compte propre de la société, soit pour compte de tiers.

La société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, droits de licence et autres droits se rattachant à ses brevets, droits de licence ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. Nameche, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, vol. 139S, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 juillet 2003.

P. Decker.

(901799.3/206/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003.

# SUBSTANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CAP COMMERCES, S.à r.l.).

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast. R. C. Diekirch B 6.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour la société

P. Decker

(901800.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003.

## **OPHELIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 54.025.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Rosanna Garbin, employée privée, demeurant à Luxembourg, professionnellement,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Michel Godefroy, administrateur de société, demeurant à F-83120 Sainte-Maxime, 18, boulevard de Bellevue,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme holding OPHELIE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 13 février 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 244 du 15 mai 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 271 du 20 avril 1999;
- que le capital social de la société OPHELIE S.A. s'élève actuellement à EUR 3.811.225,43 représenté par 25.000 actions d'une valeur nominale de EUR 152,449017 chacune, entièrement libérées;
- que Monsieur Michel Godefroy, étant devenu seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding OPHELIE S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que Monsieur Michel Godefroy, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding OPHELIE S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:
  - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
  - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société anonyme holding OPHELIE S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: R. Garbin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 18CS, fol. 2, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

G. Lecuit.

(040427.3/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

# AQUA PLANNING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange/Attert, rue de Niederpallen. R. C. Diekirch B 5.758.

#### **EXTRAIT**

Suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch, le 25 juin 2003, enregistré à Redange, le 1er juillet 2003, vol. 402, fol. 84, case 10, les décisions suivantes ont été prises:

1. - L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix mille Euros (EUR 110.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) à cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000,-), et ceci par la création de mille cent actions nouvelles (1.100).

L'augmentation de capital est souscrite comme suit:

1 Monsieur Patrick Trullemans, cent cinquante actions	150
2 Monsieur Igor Jovanovic, trois cents actions	300
3 Monsieur Alexandre Lalot, cent cinquante actions	150
4 La société VAL D'HERLIN S.A. avec siège social à B-6983, La Roche-en-Ardenne/Ortho, Herlinval 70, ici valablement représentée par son administrateur-délégué Madame Fabienne Carton, administrateur de	
sociétés, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Herlinval, 70, cinq cents actions	500
Total: mille cent actions	1.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de l'augmentation de capital de cent dix mille Euros (EUR 110.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

- 2. Madame Viviane Leuckx a été révoquée de sa fonction d'administrateur et décharge lui a été accordée.
- Est nommé comme nouvel administrateur Monsieur Alexandre Lalot, demeurant à B-6880 Bertrix, 113, rue de la Gare.
- 3. La nomination de la société LADELUX S.A. avec siège social à L-8832 Rombach/Martelange, 14, route de Bigonville sur le poste de commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2001 est confirmée.
- 4. Suite à cette augmentation de capital le premier alinéa de l'article 5 des statuts sera modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000,-), représenté par mille sept cents actions (1.700) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 juillet 2003.

L. Grethen.

(901804.4/240/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003.

# AQUA PLANNING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange/Attert, rue de Niederpallen. R. C. Diekirch B 5.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen.

(901805.3/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003.

# LA POUDRERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer. R. C. Luxembourg B 29.342.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le mercredi 2 avril 2003

L'Assemblée prend acte de la démission comme Commissaire de Monsieur Jean-Pierre Hardt et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée Générale décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Commissaire de la société pour un terme de trois ans, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 2 avril 2003.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

Dr Thum / R. Landmann

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040892.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

# ECHO BROADBAND, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

H. R. Diekirch B 93.699.

Herr Michael Maurer kündigt mit sofortiger Wirkung sein Arbeitsverhältniss mit ECHO BROADBAND, S.à r.l., fristgerecht zum 14. August 2003 und titt ab sofort von allen seinen Ämtern, insbesondere der als Geschäftsführer zurück.

Echternach, den 14. Juli 2003.

M. Maurer.

Enregistré à Diekirch, le 24 juillet 2003, réf. DSO-AG00167. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901796.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003.

#### LE FIL D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck, 33, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Diekirch B 6.530.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(901801.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003.

#### PITZ-SCHWEITZER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck. R. C. Diekirch B 92.947.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 24 juillet 2003, réf. DSO-AG00168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 juillet 2003.

Signature.

(901803.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2003.

#### VALENTIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 83.290.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le 3 juin 2003 se sont réunis à Differdange, les associés:

- 1. Monsieur Antonio Serra Nogueira, cuisinier, demeurant à L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange,
- 2. Monsieur Antonio Salgado Teixeira, garçon de salle, demeurant à L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée VALENTIN'S.

Les associés réunissent l'intégralité du capital social.

L'assemblée procède à l'ordre du jour.

1) Acceptation de la démission de Monsieur Fernando Moreira, comme gérant administratif de la société VALEN-TIN'S, S.à r.l.

Décision prise à l'unanimité.

2) Décharge de ses fonctions lui est donnée.

Décision prise à l'unanimité.

3) Nomination de

Monsieur Antonio Serra Nogueira, cuisinier, demeurant à L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange, comme gérant technique, pour une durée indéterminée

Monsieur Antonio Salgado Teixeira, garçon de salle, demeurant à L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange, comme gérant administratif, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et gérant administratif.

Décision prise à l'unanimité.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02750. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041532.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# VALENTIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 83.290.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

Monsieur Fernando Moreira, employé privé, demeurant à L-4018 Bascharage,11, rue Nic Meyers, agissant comme vendeur

et

Monsieur Antonio Serra Nogueira, cuisinier, demeurant à L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange, agissant comme acheteur

est intervenue en date de ce jour une cession de parts sociales entièrement libérées de la société à responsabilité limitée Société VALENTIN'S, S.à r.l., ayant son siège social à L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Alex Weber en date du 23 juillet 2001,

aux conditions suivantes:

**Art. 1**er. Le vendeur cède 40 (quarante) parts sociales de la société VALENTIN'S à l'acheteur qui accepte au prix de quatre mille Euros (4.000,- €) que le vendeur déclare avoir reçu en date de ce jour, montant pour lequel il donne quittance.

Les parts sont cédées libres de toutes charges généralement quelconques.

Le cessionnaire déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Art. 2. Il incombera à l'acheteur de formaliser cette cession par signification à la société en exécution de l'article 1690 du code civil de la présente cession.

Fait en double exemplaire à Differdange, le 3 juin 2003.

Pour acceptation et pour valoir ce que de droit

F. Moreira / A. Serra Nogueira

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02751. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041534.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

#### VALENTIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 83.290.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

Monsieur Fernando Moreira, employé privé, demeurant à L-4018 Bascharage,11, rue Nic Meyers,

agissant comme vendeur

et

Monsieur Antonio Salgado Teixeira, garçon de salle, demeurant à L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange, agissant comme acheteur

est intervenue en date de ce jour une cession de parts sociales entièrement libérées de la société à responsabilité limitée société VALENTIN'S, S.à r.l., ayant son siège social à L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Alex Weber en date du 23 juillet 2001,

aux conditions suivantes:

**Art. 1**er. Le vendeur cède 35 (trente-cinq) parts sociales de la société VALENTIN'S à l'acheteur qui accepte au prix de trois mille cinq cents Euros (3.500,- €) que le vendeur déclare avoir reçu en date de ce jour, montant pour lequel il donne quittance.

Les parts sont cédées libres de toutes charges généralement quelconques.

Le cessionnaire déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

**Art. 2.** Il incombera à l'acheteur de formaliser cette cession par signification à la société en exécution de l'article 1690 du code civil de la présente cession.

Fait en double exemplaire à Differdange, le 3 juin 2003.

Pour acceptation et pour valoir ce que de droit

F. Moreira / A. Salgado Teixeira

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02753. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041536.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# SOVEREIGN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 46.701.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Signature.

(040813.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

## **SOVEREIGN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 46.701.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Signature.

(040815.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

## **SOVEREIGN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 46.701.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Signature.

(040820.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

## DIGITAL MEDIA COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 94.429.

# **STATUTES**

In the year two thousand three, on the thirtieth day of May.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number 47.765;

here represented by Ms Audrey Dumont, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 13, 2003.

2. THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 47.852,

here represented by Ms Audrey Dumont, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 13, 2003.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

# Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of DIGITAL MEDIA COMPANY S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

## Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## Title III.- Management

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

#### Title IV.- Supervision

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

# Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 2nd Thursday of June, at 10 a.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

# Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

## Title VII.- Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed: one hundred and sixty shares;	160
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed: one hundred and sixty shares;	160
Total: three hundred and twenty shares	320

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.-EUR).

## Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
- Mr Csaba Rakosy, company director, born in Budapest (Hungary) on November 15, 1970, residing at Remete Ut 3, 1121 Budapest (Hungary).
- Mr Claude Beffort, private employee, born in Luxembourg, on March 20, 1962, residing in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
- Mr Christian Tailleur, private employee, born in Metz (France) on May 17, 1967, residing in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
  - 3.- Has been appointed statutory auditor:
- IB MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 47.699.
  - 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.
  - 5.- The registered office of the company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
- 6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to Mr Csaba Rakosy prenamed.

#### Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote Mr Csaba Rakosy prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.765; ici représentée par Mademoiselle Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2003.

2. THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.852;

ici représentée par Mademoiselle Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre Ier. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIGITAL MEDIA COMPANY S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

# Titre II. Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

## Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 10 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:	
1. THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée: cent soixante actions;	160
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée: cent soixante actions;	160
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

## Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- Monsieur Csaba Rakosy, administrateur de société, né à Budapest (Hongrie), le 15 novembre 1970, demeurant à Remete Ut 3, 1121 Budapest (Hongrie);
- Monsieur Claude Beffort, employé privé, né à Luxembourg, le 20 mars 1962, demeurant à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
- Monsieur Christian Tailleur, employé privé, né à Metz le 17 mai 1967, demeurant L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
  - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- IB MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.699.
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
  - 5. Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Csaba Rakosy préqualifié.

# Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Csaba Rakosy préqualifié, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: A. Dumont, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 22, case 8. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

G. Lecuit.

(040064.3/220/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

# LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 46.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assembée Générale Ordinaire du 6 janvier 2003

En date du 6 janvier 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 30 novembre 2000 et 30 novembre 2001;
- d'accepter la démission de Monsieur Patrick Laverny en date du 27 mars 2001 et ratifier la cooptation en date du 28 mars 2001 de Monsieur Vincent Marc en remplacement de Monsieur Patrick Laverny, démissionnaire;
- d'accepter la démission de Monsieur Vincent Marc en date du 26 octobre 2001 et ratifier la cooptation de Monsieur Roland Dillien en date du 26 octobre 2001, en remplacement de Monsieur Vincent Marc, démissionnaire;
- d'élire Monsieur Roland Dillien en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2002;
- de renouveler les mandats de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreux et Monsieur Jean-Marie Rinie en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2002;
  - de ne pas renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux Comptes;
- de nommer PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2002.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040839.3/1024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

# ACCUMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer. R. C. Luxembourg B 13.789.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 mars 2003

1. Démission d'administrateur

Le conseil d'administration prend acte de la démission comme Administrateur en date du 14 mars 2003 de Monsieur Jean-Claude Schmitz.

2. Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de coopter avec effet immédiat, Monsieur René Elvinger, qui accepte, comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 18 mars 2003.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

C.-L. Ackermann / J.-P. Hardt

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040885.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

## PORT NOIR INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 692.996.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 83.483.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Signature.

(040865.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

# PORT NOIR INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 692.996.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 83.483.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Signature.

(040866.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

# TARC Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 94.556.

# **STATUTES**

In the year two thousand and three, on the sixteenth of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PERMIRA (EUROPE) LIMITED, registered in the Company Register of Guernsey under number 32620, with registered office in Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3QL,

here represented by Mrs Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Guernsey, on July 15, 2003.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

# Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

- Art. 3. The company is incorporated under the name of TARC Lux, S.à r.l.
- Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

# Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by 500 hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

# Title III.- Management - Supervision

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time «ad nutum» with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member. In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

- **Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of July of each year to the thirtieth of June of the following year.
- Art. 11. Each year, as of the thirtieth of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

# Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

# Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

## Subscription and payment

All the shares have been subscribed by PERMIRA (EUROPE) LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

## Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on June 30, 2004.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred (1,600.-) euro.

#### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- HALSEY, S.à r.l., a company with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 50.984;
- Mr Laurence Mc Nairn, Executive Director, born in Glasgow (Scotland) on July 11, 1955, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL;
- Mrs Sharon Alvarez-Masterton, deputy manager, born in Guernsey on January 1, 1968, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL.

The Company is validly bound by the sole signature of any manager.

- 2) The shareholder decides to appoint as statutory auditor, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number 65.477.
  - 3) The Company shall have its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy-holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PERMIRA (EUROPE) LIMITED, enregistrée au Company Register de Guernsey sous le numéro 32620, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3QL

ici représentée par Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, le 15 juillet 2003.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# Titre Ier. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limité et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- Art. 3. La Société prend la dénomination de TARC Lux, S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

# Titre II.- Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

## Titre III.- Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps «ad nutum» avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

## Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

# Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.
- Art. 11. Chaque année, au trente juin il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PERMIRA (EUROPE) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2004.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents (1.600,-) euros.

#### Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- HALSEY, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.984, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Monsieur Laurence McNairn, Executive Director, né à Glasgow (Ecosse) le 11 juillet 1955 avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL;
- Madame Sharon Alvarez-Masterton, Deputy Manager, née à Guernsey le 1er janvier 1968, avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.

La société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant.

- 2) L'associé unique décide de nommer comme Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 65.477.
  - 3) Le siège de la Société est fixé à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 20, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(041626.3/230/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 34.518.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assembée Générale Ordinaire du 9 mai 2003

En date du 9 mai 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002;
- d'acter et accepter la démission de M. Peter Friberg en date du 12 juin 2002;
- de ratifier la cooptation de M. Stefan Carlsson en date du 12 juin 2002, en remplacement de M. Peter Friberg, démissionnaire;
- de nommer M. Stefan Carlsson en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004:
- de renouveler les mandats d'administrateur de M. Antoine Gilson de Rouvreux et M. Anders Jonsson jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004;
  - de ne pas renouveler le mandat de KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises;
- d'élire PricewaterhouseCoopers, sous réserve de l'agréement de la CSSF, en qualité de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2003, réf. LSO-AG00136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040896.3/1024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

## LA PLATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 21.330.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(040869.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

# WEBER & WAGNER S.A., Sociéré Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.121.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Signature.

(040870.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

## AGAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 72.836.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Signature.

(040871.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

# C.E.F.E.B.A., S.à r.l., CENTRE-FERMETURE-BATIMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 9.171.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(040874.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

## POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 5.955.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le jeudi 8 mai 2003

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Edmond Felgen, Président de la société, survenu en date du 29 septembre 2002.

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de ratifier le mandat d'administrateur de Monsieur Tom Felgen, et de le nommer administrateur pour un terme de cinq ans venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 8 mai 2003.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

C.-L. Ackermann / J.-P. Hardt

Président / Vice-président

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040893.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

# YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth of June.

Before us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

was continued the General Meeting of shareholders of YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 53.248), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 29th of November 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of February 23, 1996. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 6th of December 2002, published in the Mémorial, Recueil C, number 104 of February 3, 2003.

The meeting was opened with Mr Bastien Collette, employee, residing in Arlon, in the chair,

who appointed as secretary Miss Marie Kaiser, employee, residing in Virton.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That all the shares being registered shares, notices for the present general meeting have been sent to all the share-holders by registered mail on June 2, 2003.
  - II.- That the agenda of the meeting for the notarial part is the following:

To consider and, if thought fit:

- 1- cancel the 49,248 shares in the capital of the Company purchased and now held by the Company in Treasury.
- 2- consequently reduce the issued share capital of the Company.
- 3- authorise the board of directors of the Company (the «Board»), for a period of one year from the date of adoption of the new Articles of Incorporation to this effect, to issue Ordinary Shares up to the limit of the authorised share capital of the Company, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Ordinary Shares issued).
- 4- amend Article 5 of the Articles of Incorporation to record the effect of the foregoing resolutions referred to in agenda items 1 and 2.
- III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- IV.- As appears from the said attendance list, 349,734 shares out of the 660,264 (six hundred and sixty thousand two hundred and sixty-four) voting shares are present or represented at the present meeting, not included the shares held by the Company in Treasury.
- V.- That the present meeting, representing more than 50% of the voting shares, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

The special report of the Board of Directors established in accordance with Article 32-3(5) of the law on commercial companies is submitted to the shareholders. A copy of this report will remain attached to the present deed.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting resolves to cancel the 49,248 (forty-nine thousand two hundred and forty-eight) shares in the capital of the Company purchased and now held by the Company in Treasury.

# Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to reduce the capital of the Company by the amount of seventy-eight thousand three hundred and four euros and thirty-two cents (EUR 78,304.32) in order to bring it from its present amount of one million one hundred and twenty-eight thousand one hundred and twenty-four euros eight cents (EUR 1,128,124.08) to one million forty-nine thousand eight hundred and nineteen euros seventy-six cents (EUR 1,049,819.76).

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments and to cancel the purchased shares.

## Third resolution

The general meeting resolves to authorise the directors, for another period of one year from this day on, to issue shares up to the limit of the authorised share capital of the Company to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

## Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions Articles 5.1. and 5.2 are amended accordingly and will now read as follows:

- «5.1. The subscribed capital is set at one million forty-nine thousand eight hundred and nineteen euros seventy-six cents (1,049,819.76 EUR) divided into six hundred and sixty thousand two hundred and sixty-four (660,264) shares having a par value of one euro fifty-nine cents (EUR 1.59) per share.
- 5.2. The authorized capital is fixed at one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-). During the period from the date of the amendment of these Articles of Incorporation to the statutory annual general meeting in 2004, the Directors are authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.»

All the foregoing resolutions have been adopted by unanimous vote.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed, containing two cancelled blanks.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est continuée:

L'Assemblée Générale des actionnaires de la société anonyme YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.248, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 94 du 23 février 1996. Les statuts en ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 104 du 3 février 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bastien Collette, employé privé, demeurant à Arlon, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie Kaiser, employée privée, demeurant à Virton.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 2 juin 2003.
  - II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour requérant la présence d'un notaire: Considérer et si jugé opportun:
  - 1- Annuler les 49.248 actions dans le capital de la Société rachetées et détenues par la Société dans son portefeuille.
  - 2- En conséquence réduire le capital de la Société.
- 3- Autoriser le Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil») pour une durée d'un an à partir du jour de l'adoption des nouveaux statuts à cet effet, à émettre des actions ordinaires dans les limites du capital autorisé de la Société à telles personnes et à telles conditions qu'il jugera convenables (et spécialement sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires émises).
  - 4- Modifier l'article 5 des statuts en vue de refléter les résolutions sub 1 et 2 de l'ordre du jour.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 660.264 (six cent soixante mille deux cent soixante-quatre) actions ayant droit de vote, y non compris les actions détenues par la société en portefeuille, 349.734 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.
- V.- Que la présente Assemblée, représentant plus de 50% des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales est soumis aux actionnaires. Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

Ensuite l'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée décide d'annuler les 49.248 (quarante-neuf mille deux cent quarante-huit) actions dans le capital de la Société rachetées et détenues par la Société dans son portefeuille.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de réduire le capital de la Société à concurrence de soixante-dix-huit mille trois cent quatre euros trente-deux cents (78.304,32 EUR) pour le ramener de son montant actuel de un million cent vingt-huit mille cent vingt-quatre euros huit cents (1.128.124,08 EUR) à un million quarante-neuf mille huit cent dix-neuf euros soixante-seize cents (1.049.819,76 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront et à l'annulation des actions rachetées.

#### Troisième résolution

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'Administration, pour une durée d'un an à partir de ce jour, à émettre des actions dans les limites du capital autorisé de la Société à telles personnes et à telles conditions qu'il jugera convenables et spécialement sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les articles 5.1. et 5.2. sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

- «5.1. Le capital souscrit est fixé à un million quarante-neuf mille huit cent dix-neuf euros soixante-seize cents (1.049.819,76 EUR) représenté par six cent soixante mille deux cent soixante-quatre (660.264) actions d'une valeur nominale de un euro cinquante-neuf cents (1,59 EUR) chacune.
- 5.2. Le capital autorisé est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR). Durant la période courant de la date de la modification de ces Statuts jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2004, les Administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options pour la souscription à des actions, aux personnes et dans les conditions qui leur semblent appropriés et spécifiquement de procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises par tous les actionnaires présents ou représentés à l'unanimité des voix.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Collette, M. Kaiser, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 13, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

F. Baden.

(041639.3/200/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(041640.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

#### EUROWATT, S.à r.l., Société à responsabiltié limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.019.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature.

(040877.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

#### **MEGAPODE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall. R. C. Luxembourg B 93.186.

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MEGAPODE S.A. (hereafter the «Corporation»), a société anonyme, having its corporate seat at 22, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by notarial deed on the twenty-fourth of March 2003, not yet published, and whose bylaws have been modified by notarial deed on the second of May 2003, not yet published, by notarial deed on the seventh of May 2003, not yet published and by notarial deed on the fourteenth of May 2003, not yet published.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, côte d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act.

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at seventy-two million twenty-nine thousand six hundred forty US Dollars (USD 72,029,640.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
  - III. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Share capital increase to the extent of forty US Dollars (USD 40.-) in order to raise it from its present amount of seventy-two million twenty-nine thousand six hundred forty US Dollars (USD 72,029,640.-) to seventy-two million twenty-nine thousand six hundred eighty US Dollars (USD 72,029,680.-) by the issue of four (4) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
- 2. Waiver of its preferential subscription right by PTARMIGAN HOLDINGS LTD, with registered seat at 9, Columbus Centre, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, in favor of MOCKINGBIRD NV, a company organised under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at 52, Bush Road, P.O. Box 228, Philipsburg, St. Maarten, Netherlands Antilles, registered under number 2200.
  - 3. Subscription of all four (4) new shares as follows:

1) MOCKINGBIRD NV, prenamed	2 new shares
2) SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., Drentestraat 24 BG, 1083HK	
Amsterdam, The Netherlands	2 new shares
Total:	4 new shares

4. Dollars (USD 40.-), together with a share premium of sixteen million seven hundred fifty-one thousand nine hundred sixty US Dollars (USD 16,751,960.-) by contribution in kind in the total value of sixteen million seven hundred fifty-two thousand US Dollars (USD 16,752,000.-), consisting of two hundred fifty (250) shares, representing the entire issued share capital of SATIJNDUIKER HOLDING BV, a Dutch «Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid» incorporated on December 31, 1987, with registered office at Beversestraat 20, 5431SH Cuijk, The Netherlands, inscribed at the «Handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Oost Brabant» under number 33201361, as follows:

1) MOCKINGBIRD NV, prenamed	125 new shares
2) SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., prenamed	125 new shares
Total:	250 new shares

- 5. Amendment of article 5, first paragraph of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:
- **«Art. 5.** The corporate capital is set at seventy-two million twenty-nine thousand six hundred eighty US Dollars (USD 72,029,680.-), represented by seven million two hundred and two thousand nine hundred sixty-eight (7,202,968) shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### First resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Corporation to the extent of forty US Dollars (USD 40.-) in order to raise it from its present amount of seventy-two million twenty-nine thousand six hundred forty US Dollars (USD 72,029,640.-) to seventy-two million twenty-nine thousand six hundred eighty US Dollars (USD 72,029,680.-) by the issue of four (4) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

# Second resolution

The meeting resolved to acknowledge the waiver of its preferential subscription right by PTARMIGAN HOLDINGS LTD, prenamed, in favor of MOCKINGBIRD NV, prenamed.

#### Third resolution

The meeting resolved to agree to the subscription of all four (4) new shares as follows:

1) MOCKINGBIRD NV, prenamed. 2 new shares
2) SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., Drentestraat 24 BG, 1083HK
Amsterdam, The Netherlands 2 new shares
Total: 4 new shares

#### Subscription - Payment

- 1. Thereupon MOCKINGBIRD NV, prenamed, declared to subscribe to two (2) new shares and have them fully paid up in nominal value together with a share premium of eight million three hundred seventy-five thousand nine hundred eighty US Dollars (USD 8,375,980.-), by a contribution in kind consisting of one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one thousand Dutch Guilders (NLG 1,000.-) each, representing fifty percent (50%) of the issued share capital of SATIJNDUIKER HOLDING Holding BV (the «Contributed Company»), a Dutch «Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid» incorporated on December 31, 1987, with registered office at Beversestraat 20, 5431SH Cuijk, The Netherlands, inscribed at the «Handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Oost Brabant» under number 33201361, which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of eight million three hundred seventy-six thousand US Dollars (USD 8,376,000.-)
- 2. Thereupon SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., prenamed, declared to subscribe to two (2) new shares and have them fully paid up in nominal value together with a share premium of eight million three hundred seventy-five thousand nine hundred eighty US Dollars (USD 8,375,980.-), by a contribution in kind consisting of one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one thousand Dutch Guilders (NLG 1,000.-) each, representing fifty percent (50%) of the issued share capital of SATIJNDUIKER HOLDING BV, prenamed, which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of eight million three hundred seventy-six thousand US Dollars (USD 8,376,000.-).

The total value of the two contributions in kind is declared by MOCKINGBIRD NV and SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V to be of sixteen million seven hundred fifty-two thousand US Dollars (USD 16,752,000), which valuation is accepted by the Corporation and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, which report concludes as follows:

#### Conclusion

«Based on the work performed, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the four (4) new issued shares of ten US Dollars (USD 10.-) each and an issued share premium of sixteen million seven hundred fifty-one thousand nine hundred sixty US Dollars (USD 16,751,960.-). The total consideration is sixteen million seven hundred fifty-two thousand US Dollars (USD 16,752,000.-).

## ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.»

Prementioned report, being initialled ne varietur shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

## Acceptance by the Bord of Directors of MEGAPODE S.A.

Thereupon intervenes the board of directors of MEGAPODE S.A., here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy, which will remain annexed hereto.

The board of directors, through its proxy holder, expressly agrees with the description of the contributions in kind, with their valuation, with the effective transfer of the contributed company and confirms the validity of the subscription and payment.

#### Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5, first paragraph of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

**«Art. 5.** The corporate capital is set at seventy-two million twenty-nine thousand six hundred eighty US Dollars (USD 72,029,680.-) represented by seven million two hundred and two thousand nine hundred sixty-eight (7,202,968) shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up.»

## Variable rate Capital tax exemption request

Insofar the contribution in kind consists of one hundred per cent (100%) of the shares of a company incorporated in the European Union (The Netherlands) to another company incorporated in the European Union (Luxembourg), the Corporation refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

## Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately six thousand Euros (€ 6,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEGAPODE S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 22, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu en date du 24 mars 2003, non encore publié, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 2 mai 2003, non encore publié, par acte notarié du 7 mai 2003, non encore publié et par acte notarié du 14 mai 2003, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-douze millions vingt-neuf mille six cent quarante Dollars US (USD 72.029.640,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
  - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social à concurrence de quarante Dollars US (USD 40,-) en vue de le porter de son montant actuel de soixante-douze millions vingt-neuf mille six cent quarante Dollars US (USD 72.029.640,-) à soixante-douze millions vingt-neuf mille six cent quatre-vingt Dollars US (USD 72.029.680,-) par la création et l'émission de quatre (4) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, ayant les même droits et obligations que les actions existantes
- 2. Renonciation par PTARMIGAN HOLDINGS LTD, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques de son droit de souscription préférentiel en faveur de MOCKINGBIRD NV, une société des Antilles Néerlandaises ayant son siège social au 52, Bush Road, P.O. Box 228, Philipsburg, St. Maarten, Antilles Néerlandaises, inscrite sous le numéro 2200.
  - 3. Souscription des quatre (4) actions nouvelles comme suit:

MOCKINGBIRD NV, prénommée	2 nouvelles actions
SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., Drentestraat 24 BG, 1083HK	
Amsterdam, Pays-Bas	2 nouvelles actions
Total:	4 nouvelles actions

4. Libération intégrale des quatre (4) nouvelles actions pour une valeur totale de quarante Dollars US (USD 40,-), en même temps qu'une prime d'émission de seize millions sept cent cinquante et un mille neuf cent soixante Dollars US (USD 16.751.960,-), par apport en nature d'une valeur totale de seize millions sept cent cinquante-deux mille Dollars US (USD 16.752.000,-), composé de deux cent cinquante (250) actions, représentant l'entièreté du capital social de SATIJNDUIKER HOLDING BV, une «Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid» néerlandaise, constituée le 31 décembre 1987, ayant son siège social à Beversestraat 20, 5431SH Cuijk, Pays-Bas, inscrite au «Handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Oost Brabant» sous le numéro 33201361, comme suit:

MOCKINGBIRD NV, prénommée	125 actions
SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., prénommée	125 actions
Total:	250 actions

- 5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-douze millions vingt-neuf mille six cent quatre-vingt Dollars US (USD 72.029.680,-), représenté par sept millions deux cent deux mille neuf cent soixante-huit (7.202.968) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10.-) chacune, toutes libérées intégralement.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante Dollars US (USD 40,-) en vue de le porter de son montant actuel de soixante-douze millions vingt-neuf mille six cent quarante Dollars US (USD 72.029.640,-) à soixante-douze millions vingt-neuf mille six cent quatre-vingt Dollars US (USD 72.029.680,-) par la création et l'émission

de quatre (4) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, ayant les même droits et obligations que les actions existantes.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la renonciation par PTARMIGAN HOLDINGS LTD, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques de son droit de souscription préférentiel en faveur de MOCKINGBIRD NV, une société des Antilles Néerlandaises ayant son siège social au 52, Bush Road, P.O. Box 228, Philipsburg, St. Maarten, Antilles Néerlandaises, inscrite sous le numéro 2200.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription des quatre (4) actions nouvelles comme suit:	
MOCKINGBIRD NV, prénommée	2 nouvelles actions
SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., Drentestraat 24 BG, 1083HK	
Amsterdam, Pays-Bas	2 nouvelles actions
Total:	4 nouvelles actions

## Souscription - Paiement

- 1. MOCKINGBIRD NV, prénommée, déclare souscrire à deux (2) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale, en même temps qu'une prime d'émission de huit millions trois cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt Dollars US (USD 8.375.980,-), par apport en nature de cent vingt-cinq (125) actions, représentant cinquante pourcents (50%) du capital social de SATIJNDUIKER HOLDING BV (la «Société Apportée»), une société néerlandaise constituée le 31 décembre 1987, ayant son siège social au Beversestraat 20, 5431SH Cuijk, Pays-Bas, inscrite au «Handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Oost Brabant» sous le numéro 33201361, qui sont par la présente transférées et acceptées par la Société à la valeur de huit millions trois cent soixante-seize mille Dollars US (USD 8.376.000,-).
- 2. SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., prénommée, déclare souscrire à deux (2) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale, en même temps qu'une prime d'émission de huit millions trois cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt Dollars US (USD 8.375.980,-), par apport en nature de cent vingt-cinq (125) actions, représentant cinquante pourcents (50%) du capital social de SATIJNDUIKER HOLDING BV, prénommée, qui sont par la présente transférées et acceptées par la Société à la valeur de huit millions trois cent soixante-seize mille Dollars US (USD 8.376.000,-).

La valeur totale des apports en nature, que MOCKINGBIRD NV et SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIE-RINGSMIJ B.V. déclarent être de seize millions sept cent cinquante deux mille Dollars US (USD 16.752.000,-), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.àr.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

# Conclusion

«Sur base du travail presté, nous n'avons aucune observation à formuler quant à la valeur des apports en nature, qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux quatre (4) actions nouvellement émises pour une valeur de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, ainsi qu'à la prime d'émission émise d'une valeur de seize millions sept cent cinquante et un mille neuf cent soixante Dollars US (USD 16.751.960,-). Le montant total considéré est de seize millions sept cent cinquante deux mille Dollars US (USD 16.752.000,-).

#### ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.àr.l.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### Acceptation par le Conseil d'Administration de MEGAPODE

Est alors intervenu le conseil d'administration de MEGAPODE S.A., ici représenté par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration qui restera annexée à la présente.

Le Conseil d'Administration, représenté par son mandataire, marque expressément son accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation, sur le transfert de la propriété des actifs apportés et confirme la validité des souscriptions et libération.

## Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-douze millions vingt-neuf mille six cent quatre-vingt Dollars US (USD 72.029.680,-), représenté par sept millions deux cent deux mille neuf cent soixante-huit (7.202.968) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, toutes libérées intégralement.»

#### Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en une contribution de 100% des titres d'une société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Pays-Bas) à une autre société ayant son siège dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euros (EUR 6.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, vol. 139S, fol. 49, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

J. Elvinger.

(041678.3/211/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## **MEGAPODE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.186.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature.

(041682.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# **EUROWATT S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1725 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.020.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature.

(040880.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

## FONTANAROSSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 43.268.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2003, réf. LSO-AG06309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**WILSON ASSOCIATES** 

Signature

(041265.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

## FONTANAROSSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 43.268.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**WILSON ASSOCIATES** 

Signature

(041262.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

# INNERPOINT FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 89.078.

\_

Par lettre recommandée adressée le 15 juillet 2003 à la société INNERPOINT FINANCIAL INVESTMENT S.A., dont le siège social a été transféré en date du 16 juillet 2003 au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société INNERPOINT FINANCIAL INVESTMENT S.A.

Pour publication

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041103.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

#### INNERPOINT FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 89.078.

#### **EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 16 juillet 2003, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
  - 2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs:
- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à L-Esch-sur-Alzette, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à B-Arlon, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à D-Trier, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Et nomme en leur remplacement:

- Madame Nathalie Carbotti Prieur, née le 8 avril 1967, domiciliée professionnellement au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
- Madame Gabrielle Trierweiler, née le 7 août 1951, domiciliée professionnellement au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
- Monsieur Francesco Biscarini, né le 23 février 1971, domiciliée professionnellement au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2002.

- 3. L'assemblée prend acte de la démission de CeDerLux SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes, de sa fonction de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement Monsieur Lex Benoy, né le 29 mai 1954, domicilié professionnellement au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2002.
- 4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041105.3/693/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

## A.T.T.C. REGISTRARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 89.729.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Van Hoek

Le Gérant

(041354.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

# TENDERLIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 79.869.

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

#### A Luxembourg:

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TENDERLIAN S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.869, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 605 du 7 août 2001 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain Strivay, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence De Greef, employée privée, demeurant à Gerpinnes (Belgique).

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter.

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Conversion de la devise du capital social en euros.
- 2.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
- 3.- Décision que toutes les actions seront désormais nominatives.
- 4.- Fixation d'une nouvelle adresse de la société.
- 5.- Modifications subséquentes des statuts.
- 6.- Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels.
- 7.- Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social exprimée actuellement en francs luxembourgeois en euros, au taux officiel de EUR 1,- pour LUF 40,3399, le capital social étant dès lors fixé à trente mille neuf cent quatrevingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

## Troisième résolution

L'Assemble décide que toutes les actions de la société seront désormais nominatives.

L'Assemblée constate que la répartition actuelle des actions s'établit de la manière suivante:

Le conseil d'administration est chargé de procéder à la destruction du ou des titre(s) au porteur représentatif(s) du capital social existant(s) et d'établir un registre des actionnaires nominatifs.

# Quatrième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

## Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2320 Luxembourg, 69b, boulevard de la Pétrusse, avec effet à compter de ce jour.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet à compter de ce jour:

- a) les administrateurs actuellement en fonction, à savoir Madame Erna Van Nueten, Messieurs Marc Gilson et Serge Atlan et les sociétés EURODOM S.A. et PARGESTION S.A.;
  - b) le commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir la société FIDUCIAIRE MAGELLAN S.A.; et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer:

- I) en qualité de nouveaux administrateurs:
- 1) Monsieur Alain Strivay, expert-comptable, demeurant à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, administrateur-délégué.
- 2) Madame Laurence De Greef, employée de banque, demeurant à B-6280 Gerpinnes (Belgique), Square de Bertransart, 14.
  - 3) Monsieur Gérard Simon, administrateur de sociétés, demeurant à B-5640 Somzée (Belgique), rue de l'Espennes, 43.
  - II) en qualité de nouveau commissaire aux comptes:

la société anonyme ORMAFI CONSULT S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 167, rue de Longwy.

La durée de leurs mandats est fixée à six (6) ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Strivay, J.-M. Weber, L. De Greef, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, vol. 139S, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

M. Thyes-Walch.

(041720.3/233/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## TENDERLIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

M. Thyes-Walch.

(041723.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# PanEuroLife, Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 34.402.

Signature powers as at 15 July 2003

This authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted.

# Section I. General binding authority

Categories of people having signature authority to bind the company vis-à-vis third parties, in accordance with the following provisions:

Level 0: Executive Board

Richard Headley President of the Board of Directors

Level 1: Executive Vice President

Adam Uszpolewicz Chief Executive Officer

Level 2:

Serge Lammerant Senior Vice President Chief Financial Officer NATIONWIDE GLOBAL HOLDING

INC LUXEMBOURG BRANCH

Marie Brigitte Bissen Vice President Human Resources NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUX-

**EMBOURG BRANCH** 

Dan A. Currie Senior Vice President Operations NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUX-

**EMBOURG BRANCH** 

Ron DeThomas Vice president - Controller

Level 3:

Jean-Michel Turin Vice President

Judith GledhilVice PresidentChristian MusyckVice PresidentThierry CuchetVice PresidentPaul JanssensVice PresidentMohamed AhdachManagement

Josée de Roy Vice President Chief Actuary NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEM-

**BOURG BRANCH** 

Tracey Hodgson Manager

Steven Raines Country Manager
Peter Goos Country Manager
Philippe Sablot Vice President

Level 4:

Patrick Dierckx Nathalie de Kerchove

Oliver Kopch (from 31st August 2003)

Alain Dieudonné Bruno Cox

Level 5: Adm. Staff Supervisors

Milenko Keserovic
Christine Plagnieux
Anne Sophie Ducharme
Jean François Ramirez y Leon

Level 5: Sales Staff Guido Everearts Patrick Baijot Nico Steenkiste Gregory Giot

## 1. General binding authority

Subject to the special powers described under 2 - 4 hereinafter, the financial restrictions set forth under Section II as well as the banking authority set forth under Section III, the Board of Directors has:

- a) granted Adam Uszpolewicz the authority to bind the Company vis-à-vis third parties by signing together with one of the members of Level 2, any deed or agreement relating to the Company's day-to-day operations;
- b) granted to each member of Level 3 the authority to bind the Company vis-à vis third parties by signing any deed or agreement relating to the day-to-day operations of the departments under their respective responsibility; such authority is not granted individually but must be exercised jointly with another member of Level 0, 1 or 2, with.
  - 2. Authority regarding employment contracts

The Board of Directors has granted:

- Adam Uszpolewicz the authority to sign singly any employment contracts and related agreements, which are entered into by the Company with its employees.
  - and Marie Brigitte Bissen the authority to sign singly all covering letters to employment contracts.
  - 3. Authority regarding certain operations falling under the responsibility of the Human Resources Department The Board of Directors has granted Marie Brigitte Bissen the following authority:
- a) With respect to training provided by the Company to its employees: the authority to sign alone any contractual and financial commitments relating thereto.
  - b) With respect to personnel and payroll management, the authority to:
- sign alone monthly payroll instructions to providers of outside services, various correspondence addressed to tax authorities, the social security administration, health insurance providers (with regard to enrolment, amendments or information, etc.)
  - prepare and sign alone payroll and employment statements
  - sign alone the monthly invoices of companies entrusted with the payroll
  - sign alone for approval purposes all the monthly invoices regarding the various social insurance premiums
  - sign alone all contractual and financial commitments relating to expatriates of NGH
  - c) With respect to hiring, the authority to:
  - sign alone all correspondence addressed to temp agencies
  - sign alone all service contracts entered into with recruitment and other executive search firms
  - 4. Authority regarding certain operations falling under the responsibility of the Sales Division The Board of Directors has granted to:
- Adam Uszpolewicz the authority to sign singly the business relationship agreements entered into with intermediaries as well as any amendments relating to asset management fees.
  - Adam Uszpolewicz the authority to sign singly the tax statements delivered to customers and brokers.

#### Section II. Financial restrictions

Subject to the special powers described under Section I. 2 through 4 and under Section III, all financial commitments and expenses incurred as a result of the Company's day-to-day operations require the signature of two authorised persons, each belonging to the categories listed under Section I. above in accordance with the following terms:

Thresholds for required signatures:

- 1. With respect to commitments the amount of which equals or exceeds EUR 250,000 per transaction, the Company is validly bound by the joint signatures of Richard Headley and a Level 1 member.
- 2. With respect to commitments the amount of which equals or exceeds EUR 150,000.- and is below EUR 250,000.- per transaction, the Company is validly bound by the signature of a Level 0, 1 or 2 member together with the signature of a Level 0 or 1 member.
- 3. With respect to commitments the amount of which equals or exceeds EUR 25,000.- and is below EUR 150,000.- per transaction, the Company is validly bound by the signature of a Level 0, 1, 2 or 3 member together with the signature of a Level 0, 1 or 2 member.
- 4. With respect to commitments the amount of which equals or exceeds EUR 10,000.- and is below EUR 25,000.- per transaction, the Company is validly bound by the signature of a Level 0, 1, 2, 3 or 4 member together with the signature of a Level 0, 1, 2 or 3 member.
- 5. With respect to commitments the amount of which is below EUR 10,000.- per transaction, the Company is validly bound by the joint signatures of two members of Levels 0, 1, 2, 3, or 4.

# Section III. Banking authority

The persons listed below are granted authority over any corporate bank account of the Company inter alia to sign payment orders deriving in particular from commitments assumed in accordance with Section II above, and any other financial transaction:

Categories of people having signature authority over a bank account in accordance with the provisions following, include all the levels mentioned under Section I «General binding authority», and additionally the following 2 levels:

Level 6: NGH

Subject to restrictions described sub. Section III. 5.

Milton E. Fullen

Carol L. Dove

Brian W. Nocco

Level 7: Asset Management

Arnaud Lecoeuvre

Beatrice Dessauger

Didier Reiter

- 1. Endorsement of cheques received in any amount, in favour of all the Company's bank accounts:
- In this respect, an individual signature authority is granted to all authorised persons belonging to Levels 0, 1, 2, 3, 4, 5 or 6.
- 2. Buying and selling of fund units as part of managing life assurance contracts / Payment orders for surrenders, redemptions in case of death, and commissions fees:

The Company is validly bound:

- With respect to transactions the amount of which equals or exceeds EUR 150,000.- by the signature of a Level 0, 1, 2, 3, 4, 5 or 6 member together with a Level 0 or 1 member.
- With respect to transactions the amount of which equals or exceeds EUR 10,000.- and is below EUR 150,000.- by the signature of a Level 0, 1, 2, 3, 4, 5 or 6 member together with a Level 0, 1, 2 or 3 member.
- With respect to transactions the amount of which is below EUR 10,000.- by the individual signature of a Level 0, 1, 2, 3, 4, 5 or 6 member.
- 3. Other payment orders, withdrawal of funds, and other market transactions carried out as part of the Company's cash management:

The Company is validly bound:

- With respect to transactions the amount of which equals or exceeds EUR 150,000, by the signature of a Level 0, 1, 2, 3, 4, 5 or 6 member together with a Level 0 or 1 member.
- With respect to transactions the amount of which equals or exceeds EUR 10,000.- and is below EUR 150,000.- by the signature of a Level 1, 2, 3, 4, 5 or 6 member together with a Level 0, 1, 2 or 3 member.
  - With respect to transactions the amount of which is below EUR 10,000.- by the individual signature of a Level 0, 1,
- 2, 3, 4, 5 or 6 member.
  - 4. Market transactions carried out as part of the management of in-house funds administered by PanEuroLife:

The transactions carried out within the internal funds management are not submitted to the thresholds described under Section II.

The Board of Directors has granted each Level 7 member, together with a Level 0, 1, 2 or 3 member, the authority to sign all orders relating to purchases and sales of securities, that are required for the day-to-day management of the in-house funds administered by the Company.

5. Restrictions to signature authority granted to the Level 6 members:

The Board resolved that the Level 6 members are not authorised to operate bank accounts of the Company on which client's funds are held or through which such funds are transferred, in order to avoid any breach of Luxembourg insurance secrecy regulation.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

# Pouvoirs de signature au 15 juillet 2003

Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tous autres pouvoirs de signature antérieurement accordés.

Section I. Pouvoir général de signature

Les catégories de personnes suivantes disposent d'un pouvoir général de signature et peuvent engager la Société visà-vis des tiers selon les règles qui suivent:

Niveau 0: Conseil de Direction

Richard Headley Président du Conseil d'Administration

Niveau 1: Executive Vice President

Adam Uszpolewicz Chief Executive Officer

Niveau 2:

Serge Lammerant Senior Vice President Chief Financial Officer NATIONWIDE GLOBAL HOLDING

INC LUXEMBOURG BRANCH

Marie Brigitte Bissen Vice President Human Resources NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC

LUXEMBOURG BRANCH

Dan A. Currie Senior Vice President Operations NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC

LUXEMBOURG BRANCH

Ron DeThomas Vice president - Controller

Niveau 3:

Jean-Michel Turin
Judith Gledhil
Christian Musyck
Thierry Cuchet
Paul Janssens
Mohamed Ahdach
Vice President
Vice President
Vice President
Vice President
Management

Josée de Roy Vice President Chief Actuary NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEM-

**BOURG BRANCH** 

Tracey Hodgson Manager

Steven Raines Country Manager
Peter Goos Country Manager
Philippe Sablot Vice President

Niveau 4: Patrick Dierckx Nathalie de Kerchove

Oliver Kopch (from 31st August 2003)

Alain Dieudonné Bruno Cox

Niveau 5: Superviseurs administratifs

Milenko Keserovic Christine Plagnieux Anne Sophie Ducharme Jean François Ramirez y Leon

Niveau 5: Vendeurs Guido Everearts Patrick Baijot Nico Steenkiste Gregory Giot

#### 1. Pouvoirs de signature général

Sous réserve des pouvoirs spéciaux prévus sous 2 - 4 ci-après, les restrictions financières énoncées à la Section II, ainsi que des règles relatives aux pouvoirs bancaires prévues à la Section III, le Conseil d'Administration a:

- a) accordé à Adam Uszpolewicz le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des parties tierces conjointement avec un des membres du Niveau 2, tout acte ou accord relatifs aux opérations courantes de la Société.
- b) accordé à chaque membre du Niveau 3 le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des parties tierces en signant tout acte ou accord relatifs aux opérations courantes des départements dépendant respectivement de leur responsabilité; un tel pouvoir n'est pas accordé individuellement, mais doit être exercé conjointement avec un autre membre du Niveau 0, 1 ou 2.
  - 2. Pouvoirs relatifs aux contrats de travail

Le Conseil d'Administration a accordé à:

- Adam Uszpolewicz le pouvoir de signer seul tout contrat d'emploi et accords y relatifs qui sont conclus par la Société avec ses employés.
  - Marie Brigitte Bissen le pouvoir de signer seul toutes lettres de couverture liées aux contrats de travail.
  - 3. Pouvoirs relatifs à certaines opérations dont le Département des Ressources Humaines est responsable Le Conseil d'Administration a accordé à Marie Brigitte Bissen les pouvoirs suivants:
- a) En ce qui concerne toute formation offerte par la Société à ses employés, le pouvoir de signer seule tous engagements contractuels ou financiers y relatifs.
  - b) En ce qui concerne la gestion du personnel et le traitement des salaires, le pouvoir de
- signer seule les instructions de traitements de salaires mensuels aux fournisseurs de services extérieurs, les divers courriers adressés aux autorités fiscales, à l'administration de la sécurité sociale, aux fournisseurs d'assurances de soins de santé (concernant le traitement, les modifications ou les informations, etc.)
  - préparer et signer seule le traitement des salaires et les accords salariaux
  - signer seule les factures mensuelles des sociétés en charge du traitement des salaires
  - signer seule pour accord toutes les factures mensuelles concernant les diverses primes d'assurance sociale
  - signer seule tous engagements contractuels ou financiers relatifs aux personnes expatriées de NGH
  - c) Relativement à l'engagement, le pouvoir de:
  - signer seule tous courriers adressés à des agences d'intérim
  - signer seule tous contrats de service conclus avec des sociétés de recrutement et de recherches de cadres dirigeants
  - 4. Pouvoirs relatifs à certaines opérations dont la Division Vente (Sales Division) est responsable

Le Conseil d'Administration a accordé à:

- Adam Uszpolewicz le pouvoir de signer seul les accords de relations commerciales conclus avec les intermédiaires, ainsi que toutes modifications relatives au frais de gestion d'actifs.
  - Adam Uszpolewicz le pouvoir de signer seul les déclarations fiscales délivrées aux clients et aux assureurs.

## Section II. Restrictions financières

Sous réserve des pouvoirs spéciaux prévus par la Section I. 2. jusqu'à 4. et par la Section III, tous engagements financiers et toutes dépenses financières dus en raison des opérations courantes de la Société, requièrent la signature de deux personnes autorisées, chacune appartenant à la liste des catégories établies sous la Section I, ci-avant, conformément aux conditions qui suivent:

Seuils de signatures requis:

- 1. En ce qui concerne les engagements dont le montant est égal ou supérieur à EUR 250.000,- par opération, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de Richard Headley et un membre du Niveau 1.
- 2. En ce qui concerne les engagements dont le montant est égal ou supérieur à EUR 150.000,- et est inférieur à EUR 250.000,- par opération, la Société est valablement engagée par la signature d'un membre du Niveau 0, 1 ou 2 conjointement avec la signature d'un membre du Niveau 0 ou 1.
- 3. En ce qui concerne les engagements dont le montant est égal ou supérieur à EUR 25.000,- et est inférieur à EUR 150.000,- par opération, la Société est valablement engagée par la signature d'un membre du Niveau 0, 1, 2 ou 3 conjointement avec la signature d'un membre du niveau 0, 1 ou 2.
- 4. En ce qui concerne les engagements dont le montant est égal ou supérieur à EUR 10.000,- et est inférieur à EUR 25.000,- par opération, la Société est valablement engagée par la signature d'un membre du Niveau 0, 1, 2, 3 ou 4 conjointement avec la signature d'un membre du niveau 0, 1, 2 ou 3.
- 5. En ce qui concerne les engagements dont le montant est inférieur à EUR 10.000,- par opération, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Niveaux 0, 1, 2, 3 ou 4.

#### Section III. Pouvoirs bancaires

Il a été accordé aux personnes ci-après énumérées le pouvoir d'opérer sur tout compte bancaire social de la Société, en ce compris le pouvoir de signer des ordres de paiement spécifiquement émis en raison d'engagements pris conformément à la Section II ci-avant, et toute autre opération financière:

Les catégories des personnes ayant pouvoir de signature sur un compte bancaire, conformément aux règles qui suivent, comprennent, outre tous les niveaux mentionnés sous la Section I «Pouvoir général de signature», les 2 niveaux qui suivent:

Niveau 6: NGH

Sans préjudice des restrictions décrites sous la Section III. 5.

Milton E. Fullen

Carol L. Dove

Brian W. Nocco

Niveau 7: Gestion d'Actif (Asset Management)

Arnaud Lecoeuvre

Beatrice Dessauger

Didier Reiter

1. Endossement de chèques pour tout montant, au profit de tous les comptes bancaires de la Société:

A cet égard, un pouvoir de signature individuel a été accordé à toutes les personnes autorisées appartenant aux Niveaux 0, 1, 2, 3 4,5 ou 6.

2. Achat et vente de parts de fonds liées aux contrats de gestion d'assurance-vie / Ordre de paiement en faveur des survivants, remboursement en cas de décès et frais de commissions:

La Société est valablement engagée:

- En ce qui concerne les opérations dont le montant est égal ou supérieur à EUR 150.000,- par la signature d'un membre du Niveau 0, 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 conjointement avec un membre du Niveau 0 ou 1.
- En ce qui concerne les opérations dont le montant est égal ou supérieur à EUR 10.000,- et est inférieur à EUR 150.000,- par la signature d'un membre du Niveau 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 conjointement avec un membre du Niveau 0, 1, 2 ou 3
- En ce qui concerne les opérations dont le montant est inférieur à EUR 10.000,- par la signature individuelle d'un membre du Niveau 0, 1, 2, 3, 4, 5 ou 6.
- 3. Autres ordres de paiement, versements de fonds et autres opérations commerciales effectués dans le cadre de la gestion des liquidités de la Société:

La Société est valablement engagée:

- En ce qui concerne les opérations dont le montant est égal ou supérieur à EUR 150.000, par la signature d'un membre du Niveau 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 conjointement avec un membre du Niveau 0 ou 1.
- En ce qui concerne les opérations dont le montant est égal ou supérieur à EUR 10.000 et est inférieur à EUR 150.000, par la signature d'un membre du Niveau 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 conjointement avec un membre du Niveau 0, I, 2 ou 3.
- En ce qui concerne les opérations dont le montant est inférieur à EUR 10.000, par la signature individuelle d'un membre du Niveau 0, 1, 2, 3, 4, 5 ou 6.
- 4. Opérations commerciales effectuées dans le cadre de la gestion des fonds internes administrés par PanEuroLife: Les opérations effectuées dans le cadre de la gestion interne des fonds ne sont pas soumises aux seuils prévus par la Section II.

Le Conseil d'Administration a accordé à chaque membre du Niveau 7, conjointement avec un membre du Niveau 0, 1, 2 ou 3, le pouvoir de signer tous ordres relatifs aux achats et ventes de titres, qui sont requis pour la gestion quotidienne des fonds internes administrés par la Société.

2. Restrictions au pouvoir de signature accordé aux membres du Niveau 6:

Le Conseil a décidé que les membres du Niveau 6 ne sont pas autorisés à opérer les comptes bancaires de la Société sur lesquels sont déposés les fonds du client ou au travers desquels de tels fonds sont transférés, afin d'éviter toute violation des règles luxembourgeoises du secret professionnel en matière d'assurances.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

**PanEuroLife** 

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06759. – Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041855.2//303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## GILBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ehlerange, Zare Ilot Est. R. C. Luxembourg B 18.600.

Nomination de fondés de pouvoir

L'an deux mille trois, le vingt-huit avril.

Les soussignés,

- Monsieur Pierre Klees, demeurant à L-2213 Luxembourg, 19, rue de Nassau
- Monsieur Paul Klees, demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de Schifflange

agissant en leur qualité de gérants de la S.à r.l. GILBERT, actuellement établie à Ehlerange, Zare Ilot Est.

Il a été décidé de ce qui suit:

Monsieur Raymond Hoffmann, demeurant à L-3509 Dudelange, 20, rue Lentz

et

Monsieur Daniel d'Antonio, demeurant à L-4951 Bascharage, 49, cité Charles de Gaulle sont nommés chacun fondé de pouvoir

vec:

- le pouvoir d'engager la S.à r.l. GILBERT dans le cadre de la gestion quotidienne d'achats de marchandises corresponsants à l'objet social de la S.à r.l. GILBERT
  - le droit de signature conjointe à 100.000,- € par transaction.

Ehlerange, le 28 avril 2003.

P. Klees / P. Klees

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041583.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# MANTARAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 85.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assembée Générale Ordinaire du 26 mars 2003

En date du 26 mars 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002;
- d'accepter la démission de M. Marc Wenda en date du 31 août 2002 en qualité d'administrateur;
- de ratifier la cooptation de Mme Claire Lambert en date du 1<sup>er</sup>décembre 2002 en qualité d'administrateur en remplacement de M. Marc Wenda, démissionnaire;
  - d'élire Mme Claire Lambert en qualité d'administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004;
- de renouveler les mandats de d'administrateurs de M. Hans-Jürgen Schmitz, M. Antoine Gilson de Rouvreux, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004;
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040894.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

## PROJECT FUND SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 51.449.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assembée Générale Ordinaire du 2 mai 2003

En date du 2 mai 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 mai 2002;
- de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Jacques Bensoussan, Monsieur Philippe Durand et Monsieur Antoine Gilson de Rouvreux jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2003;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2003.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040897.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

# WALLABY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 65.962.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature.

(041569.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# WALLABY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 65.962.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature.

(041573.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# FR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 58.156.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2003, réf. LSO-AG06306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(041264.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

## FR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 58.156.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2003, réf. LSO-AG06312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**WILSON ASSOCIATES** 

Signature

(041268.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

## NEW MILLENNIUM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.256.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 avril 2003 à 10.00 heures au siège social

Résolution unique

L'Assemblée ratifie la nomination de Messieurs Nino Addonizio, Antonio Mauceri et Alberto Alfiero suite à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier reçu en date du 25 février 2003. L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un an. Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003. Seuls les mandats de Messieurs Stefano Giovannetti en tant qu'Administrateur et de Monsieur Arnaud Kramer en tant que Secrétaire ne seront pas reconduits, suite à leur démission en date du 14 avril 2003; l'Assemblée décide de laisser les postes vacants jusqu'à nouvel ordre. Dès lors, le Conseil aura la composition suivante:

Le Conseil d'Administration:

M. Giampietro Nattino, Président

BANCA FINNAT EURAMERICA SpA - 49, Piazza del Gesù - I-00184 Roma

M. Arturo Nattino, Administrateur

BANCA FINNAT EURAMERICA SpA - 49, Piazza del Gesù - I-00184 Roma

M. Nino Addonizio, Administrateur

NordSüd ASSET MANAGEMENT AG - 6, Waldmannstrasse - CH-8001 Zürich

M. Antonio Mauceri, Administrateur

NordSüd ASSET MANAGEMENT AG - 6, Waldmannstrasse - CH-8001 Zürich

M. Alberto Alfiero, Administrateur

BANCA FINNAT EURAMERICA SpA - 49, Piazza del Gesù - I-00184 Roma

Le Réviseur d'Entreprises:

KPMG AUDIT S.C., 31, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NEW MILLENNIUM, Sicav

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041257.3/024/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

# NEW MILLENNIUM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 71.256.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 avril 2003

#### Résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Stefano Giovannetti en tant qu'Administrateur de la société et décide de nommer, avec effet au 5 juin 2003, M. Andrew Simms, Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme NEW MILLENNIUM, Sicav SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme Banque Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041260.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

## BENADI-LUX S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 30.986,70.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 83.956.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 juillet 2003

L'an deux mille trois, le quatorze juillet.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BENADI-LUX S.A. avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Boussebassi, employée privée.

L'assemblée choisit comme scrutatrice M<sup>Ile</sup> Vanessa Roda, employée privée.

Monsieur le Président expose:

Signatures

- 1. qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau, sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.
- 2. qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour;
  - 3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 2. Transfert du siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

# Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Alain Strivay, expert-comptable, de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne décharge pleine et entière pour la période de l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société EURO-PEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal. Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05741. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041285.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

## LEAVENWORTH PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 81.648.

\_

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. / A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. (Gérant) / A.T.T.C. S.A. (Gérant)

J.P. Van Keymeulen / E. Patteet

Administrateurs-Délégués

(041347.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

#### LEAVENWORTH PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 81.648.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. (Gérant) / A.T.T.C. S.A. (Gérant)

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateurs-Délégués

(041350.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

## UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 71.657.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assembée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2002

En date du 13 novembre 2002, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de remplacer PricewaterhouseCoopers par DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant que Commissaire aux comptes de UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. Les comptes au 31 décembre 2002 de UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. seront en conséquence audités par DELOITTE & TOUCHE S.A.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040898.3/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

### ALPHA CARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 75.104.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. (Gérant) / A.T.T.C. S.A. (Gérant)

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateurs-Délégués

(041355.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

# BICAFE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 1-3, rue du Chemin Rouge. R. C. Luxembourg B 48.797.

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonio Moura De Castro Gandra, gérant de société, né à Sao Pedro da Cova Gondomar, (Portugal), le 22 juin 1954, demeurant à L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf.
- 2.- La société de droit portugais BICAFE TORREFACCÃO E COMERCIO DE CAFE LDA, (anciennement: A. CASTRO GANDRA & GANDRA LDA), avec siège social à P-4420 Gondomar, Praça das Britadeiras Sao Pedro da Cova CP, (Portugal), inscrite au registre de commerce du Portugal sous le numéro 03129/930402.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Armelin Dos Santos Ferreira, employé privé, demeurant à L-4152 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jean Jaurès, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BICAFE LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 48.797), a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 27 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 541 du 23 décembre 1994.
- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident, après avoir analysé les comptes de l'exercice 2001, d'approuver ces comptes, clôturés avec un bénéfice.

Le bénéfice ne sera pas distribué, mais reporté sur l'exercice 2002.

#### Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales représentant le capital social de cinq cent mille francs (500.000,- LUF).

# Troisième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

# Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux Euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de cent cinq virgule trente-deux Euros (105,32 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

### Cinquième résolution

Les associés décident de remplacer les cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

# Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1 Monsieur Antonio Moura De Castro Gandra, gérant de société, né à Sao Pedro da Cova Gondomar, (Portugal), le 22 juin 1954, demeurant à L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf, trois cents parts sociales 30	00
2 La société de droit portugais BICAFE - TORREFACCÃO E COMERCIO DE CAFE LDA, avec siège social à P-4420 Gondomar, Praça das Britadeiras Sao Pedro da Cova CP, (Portugal), inscrite au registre de commerce	
du Portugal sous le numéro 03129/930402, deux cents parts sociales	00
Total: cinq cents parts sociales	00

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

#### Septième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean, à L-4480 Belvaux, 1-3, rue Chemin Rouge, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi à Belvaux.»

#### Huitième résolution

Les associés décident de supprimer la deuxième phrase de l'article cinq (5) des statuts.

### Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent vingt Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dos Santos Ferreira, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2003, vol. 524, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2003. J. Seckler. (042076.3/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

## OVE OSTERGAARD LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle. H. R. Luxemburg B 35.087.

#### KOMPETENZZUTEILUNG

Gemäss am 28. November 2002 seitens des Mittelstandsministeriums ausgestellten Ermächtigung No 68823/D beruht die Geschäftsfähigkeit der Firma OVE OSTERGAARD LUX S.A., Registernummer B 35.087 mit Firmensitz in L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle, auf der Befähigung und der Ehrenhaftigkeit von Herrn Nielsen Birger.

Herr Henning Christiansen, Betriebsleiter, wohnhaft in Bofferdange, 36, cité Roger Schmit, ist bei der vorbezeichneten Gesellschaft OVE OSTERGAARD LUX S.A., gemäss Arbeitsvertrag vom 01.04.2003 angestellt.

Die Geschäftsleitung der Firma obliegt gemäss Verwaltungsratsbeschluss vom 9. November 2001 Herrn Nielsen Birger, des weiteren als «Geschäftsführer» bezeichnet.

Der Geschäftsführer hat folgendes bestimmt:

Zwecks Gewährleistung einer effizienten, wirkungsvollen und in jeglicher Hinsicht vorschriftsmäßigen Abwicklung und Leitung der Geschäftstätigkeit auch in Abwesenheit des Geschäftsführers erfolgt hiermit an Herrn Henning Christiansen, des weiteren als «Betriebsleiter» bezeichnet, die Kompetenzzuteilung.

Dem Betriebsleiter wird somit die in Artikel 2 Absatz 3 des Gesetzes des 30. Juli 2002 bezüglich der Niederlassung von Personen- und Gütertransportunternehmen erwähnte Eigenschaft einer «befugten Person» («personne autorisée») erteilt.

Insbesondere

- hat der Betriebsleiter erklärt, von den Bestimmungen des obengenannten Gesetzes und von dessen Ausführungsbestimmungen, welche bis Dato die großherzoglichen Verordnungen des 13. August 2002 sind, Kenntnis zu haben;
  - besitzt der Betriebsleiter ausführliche Kenntnis über den Ablauf der Geschäftstätigkeit der Firma;
- ist der Betriebsleiter Ansprechpartner von Drittpersonen und Behörden und vertritt in Abwesenheit des Geschäftsführers die Gesellschaft gegenüber von Drittpersonen und Behörden;
- wird der Betriebsleiter anlässlich von amtlichen Überprüfungen den befugten und ausgewiesenen Amtspersonen Zutritt zu den Firmenräumlichkeiten gewähren, Erklärungen zu den im Rahmen von rechtsmäßigen Amtsvorgehen abgeben, sachdienliche Rede und Antwort stehen und besagten Amtspersonen in die einer vorgeschriebene Prüfung unterliegenden Dokumente Einblick geben;
- wird der Betriebsleiter in Abwesenheit des Geschäftsführers dessen Anweisungen entsprechend die anfallenden laufenden Geschäftshandlungen abwickeln und abzeichnen;
- wird der Betriebsleiter in Abwesenheit des Geschäftsführers Sorge tragen, dass die Geschäftsabwicklung in jeder Hinsicht vorschriftsgemäss verläuft.

Die übrigen Angestellten der Firma werden von der erfolgten Kompetenzzuteilung mittels Aushang informiert.

Beschlossen und in doppelter Ausführung erteilt in Steinsel am 27. Juni 2003.

H. Christiansen / B. Nielsen

Der Betriebsleiter / Der Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041551.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## BFO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 58.056.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assembée Générale Ordinaire du 24 juin 2003

En date du 24 juin 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2002;
- d'accepter la démission de M. Michel Mourani, en date du 2 avril 2003;
- de réélire M. Wissam Khoury, M. Antoine Gilson de Rouvreux, M. Jean-Marie Rinie et M. Daniel Joly en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004;
- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040899.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

## CLOSE PROTECTION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 86.282.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur-délégué

A.T.T.C. S.A.

(Gérant)

**Signatures** 

Administrateurs

(041357.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

# ADDAX HOLDING CO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 59.052.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est réunie en date du 13 février 2003 que:

Le siège social de la Société est transféré à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse avec effet au 1er janvier 2003.

KPMG AUDIT a été désignée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1er janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041513.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

#### **BUROMAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 14, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 62.612.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour BUROMAT S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(041557.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# QUOTATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. QUOTATION S.A.).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 23.649.

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding QUOTATION S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 23.649, constituée suivant acte notarié du 17 décembre 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 37 du 15 février 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 10 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 352 du 4 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo Liotino, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Divine, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale de la société de QUOTATION S.A. en celle de QUOTATION HOL-DING S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
  - 2.- Adoption d'une durée illimitée par la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
  - 3.- Ajout d'un quatrième alinéa à l'article 6 des statuts.
- 4.- Suppression de l'article 12 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire aux comptes. Renumérotation des articles subséquents.
  - 5.- Modification de l'article 13 des statuts.
  - 6.- Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts.
  - 7-. Suppression de l'article 16 des statuts.
  - 8.- Modification de l'article 17 des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société de QUOTATION S.A. en celle de QUOTATION HOLDING S.A.:

En conséquence, l'article 1er des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1er. «Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de QUOTATION HOLDING S.A.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter une durée illimitée pour la société.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «La société est établie pour une durée illimitée.»

## Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer un quatrième alinéa à l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. Quatrième alinéa. «La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

## Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer purement et simplement l'article 12 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Les articles subséquents sont à renuméroter.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 (anciennement l'article 13) des statuts comme suit:

Art. 12. «L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 (anciennement article 14) des statuts comme suit:

Art. 13. Premier alinéa. «L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois d'octobre à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

#### Septième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'article 15 (anciennement l'article 16) des statuts.

#### Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 15 (anciennement l'article 17) des statuts comme suit:

Art. 15. «La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Grisius, E. Liotino, G. Divine, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2003, vol. 877, fol. 40, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(042107.3/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

# EL BAIK FOOD SYSTEMS CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 59.059.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est réunie en date du 13 février 2003 que:

Le siège social de la Société est transféré à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse avec effet au 1er janvier 2003.

KPMG AUDIT a été désigné commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1er janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041514.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# WESTERN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.982.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour WESTERN TECHNOLOGY S.A.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(041559.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# INDIAN FUSION S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR: 31.000,-.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich. R. C. Luxembourg B 90.505.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er juillet 2003

Lors de l'assemblée générale les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Changement du commissaire aux comptes:

- 1. L'assemblée révoque de sa fonction de commissaire aux comptes, Monsieur Jean Zeimet, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 2. L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2008:
  - La société VERICOM S.A.

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° B 51.203, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

INDIAN FUSION S.A.

A. Drai

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041554.3/1039/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## ARIS DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 92.986.

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARIS DEVELOPMENTS S.A., ayant son siège social situé à L-2419 Luxembourg, 29, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 92.986, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 582 du 27 mai 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire et l'Assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et/ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Que dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente Assemblée, sans convocation préalable.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1. Modification de l'engagement de la société vis-à-vis des tiers par la signature obligatoire de l'administrateur-délégué.
- 2. Modification afférente de l'article 13 des statuts.
- 3. Divers.

#### Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale des actionnaires prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

\*Première résolution\*\*

Première résolution\*\*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide que la société sera dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature obligatoire de l'administrateur-délégué, à l'exception de tout acte et ordre de virement individuel impliquant un montant inférieur à EUR 1.250.-, pour lesquels la signature individuelle de l'un des trois administrateurs est valable.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature obligatoire de l'administrateur-délégué, à l'exception de tout acte et ordre de virement individuel impliquant un montant inférieur à EUR 1.250.-, pour lesquels la signature individuelle de l'un des trois administrateurs est valable».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, vol. 139S, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

J. Elvinger.

(041687.3/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## ARIS DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 92.986.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 24 juillet 2003.

J. Elvinger.

(041689.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

#### AGEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 10.368.

L'an deux mille trois, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGEMAR S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 10.368, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu le 20 septembre 1972, publié au Mémorial C numéro 173 du 25 octobre 1972.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter:

- I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le 19 mai 2003, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en date du 19 mai 2003.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 207.000 (deux cent sept mille) actions, actuellement en circulation, 200 (deux cents) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - IV.- Que la présente seconde assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:
  - dans le Mémorial C des 27 mai et 11 juin 2003;
  - dans le journal luxembourgeois «Lëtzebuerger Journal» des 27 mai et 11 juin 2003.
  - V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

Modification de l'article 5 des statuts en y ajoutant in fine le paragraphe suivant:

«En cas d'indivision ou au cas où la propriété d'une action serait démembrée, les indivisaires ou autres titulaires de droits désigneront parmi eux un représentant commun pour assister aux assemblées; à défaut, ils seront privés du droit de vote. En cas d'usufruit, le droit de vote appartiendra à l'usufruitier, à l'exclusion du nu-propriétaire.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivante:

## Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en y ajoutant in fine le paragraphe suivant:

«En cas d'indivision ou au cas où la propriété d'une action serait démembrée, les indivisaires ou autres titulaires de droits désigneront parmi eux un représentant commun pour assister aux assemblées; à défaut, ils seront privés du droit de vote. En cas d'usufruit, le droit de vote appartiendra à l'usufruitier, à l'exclusion du nu-propriétaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Mangen, H. Janssen, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

J. Elvinger.

(041693.2/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## AGEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 10.368.

\_

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 24 juillet 2003.

J. Elvinger.

(041695.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

#### **ODYSSEE PERFORMANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 93.885.

M. Didier Getto démissionne par la présente avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Thionville, le 23 juillet 2003.

D. Getto.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07072. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041870.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

#### **ODYSSEE PERFORMANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 93.885.

M. René R. Cillien démissionne par la présente avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Flaxweiler, le 23 juillet 2003.

R. R. Cillien.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07075. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041872.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## **ODYSSEE PERFORMANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 93.885.

M. Laurent Gevaert démissionne par la présente avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la société. Thionville, le 23 juillet 2003.

L. Gevaert.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07070. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041873.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

# **ODYSSEE PERFORMANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 93.885.

ODYSSEE CONSEIL dénonce le siège social qu'elle a mis gracieusement à leur disposition en ses locaux, sis 28, rue du Commerce à Dudelange.

D. Getto

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07077. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041874.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## **ROOTNESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 89.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

F. Mahrouk.

(041562.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

#### AKSIO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 86.019.

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., agent domiciliataire de la société AKSIO INTER-NATIONAL, S.à r.l., dénonce le siège de cette société sis à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, avec effet au 19 juillet 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041563.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## SUNRISE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegaessel. R. C. Luxembourg B 93.739.

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUNRISE ENTERPRISES S.A., ayant son siège social à Hesperange, 304, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.739, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 mai 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem.

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant à Virton, Belgique.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Transfert du siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegaessel et modification afférente de l'article 1er, 2ème alinéa, des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Hesperange à L-2156 Luxembourg, 2, Millegaessel. Le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié en conséquence comme suit:

«Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur, M. Kaiser, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 139S, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

F. Baden.

(041778.3/200/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

#### SUNRISE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegaessel. R. C. Luxembourg B 93.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(041780.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

### SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 61.389.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 700 du 12 décembre 1997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06527, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(041612.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

## SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 61.389.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 700 du 12 décembre 1997.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(041614.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange